



PROJECT MUSE®

---

## La vie et la carrière d'un pionnier

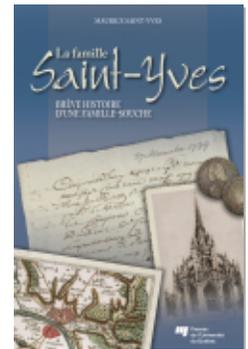
### Published by

Saint-Yves, Maurice.

La famille Saint-Yves: Brève histoire d'une famille-souche.

Presses de l'Université du Québec, 2011.

Project MUSE. <https://doi.org/10.1353/book15519>.



➔ For additional information about this book

<https://muse.jhu.edu/book/15519>



# a vie et la carrière d'un pionnier

## POUR CONNAÎTRE JACQUES SAINT-YVES : LES SOURCES DOCUMENTAIRES

Les documents archivés relatifs à Jacques Saint-Yves sont peu nombreux, mais leur étude est en soi un parcours historique intéressant. Ils nous permettent d'établir un lien direct entre l'histoire de la famille Saint-Yves et la grande histoire du Canada.

Il convient de faire le bilan des sources disponibles pour élaborer un portrait réaliste de notre ancêtre au temps de son implantation en Nouvelle-France. Ces sources sont nécessairement sommaires. Le premier document à consulter, c'est-à-dire l'acte de baptême de Jacques Saint-Yves, est daté du 5 février 1652. Cet acte se trouve au Service des archives départementales à Rouen. Peut-être un jour en aurons-nous une photocopie, s'il est permis de photographier ce document, ce qui n'est pas toujours le cas. Les autres documents connus, ceux de la Nouvelle-France, sont beaucoup plus accessibles. En voici une énumération.

- ◆ Contrats. Jacques Saint-Yves a signé de nombreux contrats de toutes sortes au cours de sa vie sur l'île de Montréal<sup>1</sup>. Nous en

---

1. Contrats dans l'IGNRF, Antoine et Pierre-Georges Roy, années 1943 et suivantes.

avons compté 26, mais il se peut que certains nous aient échappé, puisque nous n'avons pas toutes les sources à notre disposition. En suivant d'année en année les motifs de ces contrats, il est possible de reconstituer une grande partie de la vie de Jacques Saint-Yves et de son épouse, Jacqueline Chartier. Les documents sont encore plus nombreux en ce qui a trait aux fils et aux filles de Jacques. Nous avons relevé plus de 50 contrats étalés sur deux générations. Voilà donc une première source, qui fera l'objet de ce chapitre pour Jacques et son épouse seulement ; pour les fils et les filles, l'examen de cette documentation viendra plus loin.

- ◆ Comparutions. Beaucoup de dossiers de justice témoignent de ce que fut la vie des premiers habitants en Nouvelle-France. Quatre comparutions concernent Jacques Saint-Yves : deux devant notaire, pour donner suite à des plaintes mineures, et deux devant le Conseil souverain, à titre de témoin, pour des causes plus sérieuses. On peut trouver le compte rendu de ces dernières comparutions dans les *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France* (Pierre-Georges Roy, 1940<sup>2</sup>). Jacques Saint-Yves y comparait même lors d'une séance présidée par le gouverneur Frontenac.
- ◆ Acte de mariage. Jacques Saint-Yves et Jacqueline Chartier se sont mariés le 26 novembre 1681 à l'église de Pointe-aux-Trembles. Cet acte de mariage est reproduit dans les archives du Programme de recherche en démographie historique.

---

2. Voir la bibliographie.

- ◆ Actes de décès. Les actes de décès de Jacques Saint-Yves et de Jacqueline Chartier sont conservés dans les registres de l'église Notre-Dame de Montréal. Celui de Jacques a été dressé par le vicaire Yves Priat, le 20 octobre 1709, et celui de Jacqueline, par le vicaire Jentien Rangeard, le 4 août 1717. Des photocopies de ces actes de décès sont peut-être disponibles dans les archives diocésaines<sup>3</sup>.

Évidemment, il est possible de relever, çà et là, des passages de livres d'histoire faisant allusion à des membres de la famille Saint-Yves, comme dans le livre de Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*. Il serait toutefois trop long de faire une énumération de ces ouvrages ici.

Enfin, il faudrait citer d'abondantes publications portant sur l'histoire du Canada ou du Québec, qui permettent de lier tel ou tel membre de notre généalogie à un événement historique. À l'évidence, cette démarche dépasse les limites de notre ouvrage.

Dans les prochaines pages, nous examinerons les contrats signés par Jacques Saint-Yves. Pour chaque contrat, nous mentionnons la date et le nom du notaire, puis nous donnons une brève description de l'objet du contrat. Il est entendu que l'obligataire principal est presque toujours Jacques Saint-Yves, sinon sa femme dans quelques cas.

---

3. G. Lebel et Jacques Saintonge, *Nos ancêtres : Biographie d'ancêtres*, n° 27, 1980, p. 183-184.

## TABLEAU 1

☞ Contrats signés<sup>4</sup> par Jacques Saint-Yves

<b>Première mention</b> <b>5 mai 1672,</b> <i>étude Bénigne Basset</i>	Vente d'une concession par Jacques Jenfroy à Jacques Saint-Yves au lieudit le « Bois-Brûlé » (Pointe-aux-Trembles).
<b>7 juin 1672,</b> <i>étude Basset</i>	Bail à ferme par André Charly à Jacques Saint-Yves, qui devient le fermier du bourgeois Charly, habitant de Montréal.
<b>12 juin 1672,</b> <i>étude Basset</i>	Vente d'une concession par Jacques Saint-Yves à Nicolas Jolly.
<b>12 novembre 1673,</b> <i>étude Basset</i>	Bail à ferme par Pierre Picoté de Belestre à Jacques Saint-Yves. Ce bail est rétroactif au 11 novembre 1672, sans qu'il y ait de nouveau contrat.
<b>3 mai 1674,</b> <i>étude Basset</i>	Accord entre Sieur de Belestre et Jacques Saint-Yves sur abandon du bail, moyennant rétribution.
<b>30 novembre 1675,</b> <i>étude Basset</i>	Constitution de rente par Jacques Saint-Yves à Pierre Picoté de Belestre.
<b>18 juin 1679,</b> <i>étude Claude Maugue</i>	Marché entre Jacques Saint-Yves et Jean Le Marché, dit Laroche, menuisier de Montréal, par lequel ledit Le Marché s'oblige à équarrir une maison de 18 pieds de long sur 16 pieds de large et 18 pieds de haut. (N.B. Ces unités de mesure sont celles de l'Ancien Régime français.)
<b>29 octobre 1679,</b> <i>étude Maugue</i>	Bail à ferme pour cinq ans d'une terre au lieudit « (Côte) Saint-François » par Jean Lemarcher, dit Laroche, à Jacques Sainet (Saint-Yves).
<b>30 juin 1681,</b> <i>étude Maugue</i>	Bail à ferme pour trois années entières de deux habitations de la Côte Sainte-Anne par François Sabatier à Jacques Saint-Yves. Ce bail n'aura pas de suite (peut-être parce que Jacques se marie cinq mois plus tard). Il sera annulé le 6 juillet 1681.
<b>9 août 1681,</b> <i>étude Maugue</i>	Bail à ferme d'une habitation de deux arpents de front sur quinze de profondeur par Jacques Lamarque et Marie Pournain à Jacques Saint-Yves.

4. Résumés des contrats dans l'IGNRF (références à chaque étude de notaire).

<b>26 novembre 1681</b> , <i>église de Pointe-aux-Trembles</i>	Acte de mariage entre Jacques Saint-Yves et Jacqueline Chartier. Sept témoins confirment ce mariage en signant l'acte.
<b>29 décembre 1681</b> , <i>étude Maugue</i>	Convention entre Mathurin Langevin et Jacques Saint-Yves pour l'exécution de travaux de ferme.
<b>1<sup>er</sup> novembre 1682</b> , <i>étude Maugue</i>	Vente d'une habitation de soixante arpents de superficie à la Côte Saint-Yves* [sic] pour Louis-Marie, dit Sainte-Marie, à Jacques Saint-Yves.
<b>20 décembre 1682</b> , <i>étude Maugue</i>	Marché entre Jean Gasteau et Jacques Saint-Yves pour la construction d'un logis pour l'établissement dudit Gasteau.
<b>7 mars 1683</b> , <i>étude Maugue</i>	Désistement à bail pour Marie Pournain à Jacques Saint-Yves d'un logis proche de Sainte-Marie (Côte Sainte-Marie). Une entente à certaines conditions permet d'annuler ce bail.
<b>20 octobre 1683</b> , <i>étude Basset</i>	Marché entre sieur Bouat et Saint-Yves, pour l'érection d'un bâtiment de pièce sur pièce, 16 pieds de long sur 20 pieds de large, en bois de cèdre.
<b>14 novembre 1683</b> , <i>étude Pierre Cabazie</i>	Vente d'une terre de un sur vingt arpents au Bois-Brûlé par Jacques Saint-Yves à Antoine Galippeau.
<b>Le 15 octobre 1685</b> , <i>étude Séverin Ameau</i>	Vente d'une concession au Bois-Brûlé de quarante arpents en superficie par Jacques Saint-Yves à Jacques Archambault, fils de Laurent Archambault. (Terre peu exploitée à cause des Iroquois.)
<b>Le 3 janvier 1688</b> , <i>étude Antoine Adhémar</i>	Vente d'une concession d'un arpent de front sur vingt arpents de profondeur au-dessus de Sault Saint-Louis (Lachine) par Jean Quenneville, huissier, et sa femme, Denise Marié, à Jacques Saint-Yves. L'année suivante, ce sera le massacre de Lachine.
<b>Le 17 février 1688</b> , <i>étude Cabazie</i>	Quittance par Jacques Saint-Yves de Montréal à Antoine Adhémar de Saint-Martin (notaire), agissant pour la succession de défunt Jean Aubuchon, de la somme de cent sols.
<b>Le 18 novembre 1691</b> , <i>étude Adhémar</i>	Accord entre Pierre Hesneau et Jacques Saint-Yves. Cinq livres de compensation à la suite d'une rixe, Hesneau reconnaissant ses torts.

<b>Le 28 février 1695,</b> <i>étude Maugue</i>	Engagement du fils de Jacques Saint-Yves, du nom de Pierre, envers Nicolas-Charles Brazeau pour prendre soin des bestiaux et des autres choses qui lui seront commandées.
<b>Le 22 mars 1698,</b> <i>étude Adhémar</i>	Engagement de Jacques Saint-Yves fils, âgé de onze ans, envers Jean Robin, dit Lapointe, juge seigneurial à Longueuil.
<b>Le 9 juin 1698,</b> <i>étude Adhémar</i>	Engagement de Sylvain Saint-Yves, fils de Jacques, âgé de douze ans, pour trois ans, au service de Jean Lorion, habitant de Pointe-aux-Trembles. Sylvain aura la garde des troupeaux.
<b>Le 11 août 1701,</b> <i>étude Adhémar</i>	Entente entre les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal et Jacques Saint-Yves pour son fils Joseph qui sera engagé pour trois ans. L'enfant est âgé de neuf ans seulement.
<b>Le 16 juin 1706,</b> <i>étude Adhémar</i>	Ratification de Jacqueline Chartier, femme de Jacques Saint-Yves, à Jacques Archambault. Cette ratification fait suite à la vente d'une concession au Bois-Brûlé en date du 15 octobre 1685.

### **LES DERNIERS ACTES**

<b>Le 20 octobre 1709,</b> <i>registres de Notre-Dame de Montréal</i>	« Le vingtième jour d'octobre de l'an mil sept cent neuf a été inhumé le corps de Jacques Saint-Yves, décédé après avoir reçu les sacrements de l'Église, âgé de soixante-six ans » (en réalité, il n'avait que cinquante-six ans). Témoïn : Messire Charles de la Goudalie.
<b>Le 4 août 1717,</b> <i>registres de Notre-Dame de Montréal</i>	« Le quatrième jour d'août de l'an mille sept cent dix-sept a été inhumé le corps de Jacqueline Chartier, veuve de Jacques Saint-Yves, âgée de cinquante-deux ans. » Témoins : Messires Pierre Rodolphe Guibert De La Saudraye, prêtre, et Jean-Baptiste Quenneville.

\* Il s'agit probablement d'une erreur de toponymie, car il ne semble pas y avoir de Côte Saint-Yves à Montréal en 1682.

Voilà l'essentiel des documents historiques ayant trait directement à la vie de Jacques Saint-Yves. C'est peu si l'on veut dresser un portrait détaillé de cet homme. Cependant, en faisant des recoupements avec les personnes qu'il a côtoyées, les lieux où il a vécu et les événements auxquels il a participé ou, du moins, dont il a été témoin, on peut avoir une idée assez précise de l'existence de ce pionnier de Montréal.

## UNE FAMILLE DE PIONNIERS DANS UN MILIEU DIFFICILE

Quand Jacques Saint-Yves est arrivé en Nouvelle-France, il est vraisemblable que son point de chute dans la colonie ait été Montréal, qui se nommait encore Ville-Marie à l'époque. C'est probablement dans ce poste-frontière qu'il a accompli son devoir d'engagé auprès de celui qui aurait peut-être été son commanditaire, soit Pierre Picoté de Belestre<sup>5</sup>. Nous verrons plus loin pourquoi il est plausible de faire cette association.

Si nous retenons l'année 1668 pour marquer l'arrivée de Jacques Saint-Yves en Nouvelle-France, ce n'est, à vrai dire, que par déduction. Nous ne savons pas par quel bateau il est arrivé; si nous avions la liste des passagers et le nom de ce bateau, nous connaîtrions mieux les circonstances de son installation en Nouvelle-France. Or, comme bien d'autres documents de cette époque, ils ont probablement été détruits ou rapportés en France, et toute trace en a été perdue.

Pourquoi déduisons-nous que c'est en 1668 que Jacques Saint-Yves est arrivé? Tout d'abord, comme bien des jeunes gens de sa condition, nous pensons qu'il est venu ici à titre d'engagé. Pendant trois ans, période qui correspond à son contrat, Jacques ne pouvait ni être propriétaire ni se mettre à l'emploi d'une autre personne. Puisque ce n'est qu'en 1671 que Jacques Saint-Yves agit de façon autonome et qu'il devient propriétaire, nous en déduisons qu'il est arrivé en Nouvelle-France en 1668. Il avait donc seize ans lors de la traversée.

Si nous ne savons rien de précis quant à la date de son arrivée, nous sommes mieux renseignés quant à l'endroit où il allait s'établir: à Pointe-aux-Trembles, au lieu-dit le «Bois-Brûlé». Le contrat du 5 mai 1672 nous apprend que Jacques Saint-Yves devient propriétaire d'une terre qui «commence sur le bord de l'escor du bois debout de la grande rivière et fleuve Saint-Laurent, toute la largeur qui se trouve entre la concession des nommés le Parizot et la tour, et celle de

---

5. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, p. 559-560 (<<http://www.biographi.ca/index-f.html>>).

Louis-Guertin, sur vingt arpents de profondeur tirant au nord-ouest, quart d'ouest» (Contrat Bénigne Besset). Ce n'est pas le seul établissement que Jacques Saint-Yves possédera au Bois-Brûlé. Par trois fois, il quittera ce lieu et y reviendra. Nous verrons peu à peu les raisons de ces pérégrinations.

Il semble bien difficile de localiser, même sur des cartes anciennes, les limites du lieudit le « Bois-Brûlé » ; il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, cette appellation émane du langage populaire, le même lieu étant désigné sous le nom officiel de « Côte Saint-François ». Ces dédoublements toponymiques sont connus en géographie locale et régionale. Dans le cas qui nous intéresse, les propriétaires de l'île de Montréal, les sulpiciens, avaient donné un nom de saint à chaque parcelle attenante à la rive sud et à la rive nord-est de l'île, depuis Lachine jusqu'à Pointe-aux-Trembles. C'est pourquoi on se retrouve parfois de nos jours avec une litanie de noms dans la géographie de la ville de Montréal. Les noms de « Côte Saint-Paul », « Côte Saint-Pierre », « Côte Sainte-Marie », « Côte Saint-Jacques », « Côte Saint-Gabriel », « Côte Sainte-Anne », « Côte Saint-Jean », etc., sont restés en usage sous une forme ou sous une autre. L'utilisation du terme « côte », tiré du vocabulaire maritime, montre bien les origines normandes et bretonnes de nos ancêtres. La côte, c'est d'abord le rivage, le lieu précis d'où le rebord du continent émerge. Il était donc normal que les sulpiciens usent de cette appellation pour désigner les portions de terres attenantes au fleuve Saint-Laurent. Cependant, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, le mot « côte » a aussi le sens de « pente de colline » ; en ce sens, il n'a plus nécessairement de rapport avec une rive lacustre ou maritime. C'est ainsi qu'on parle des vins des Côtes du Rhône, appellation sans lien avec la mer.

Sur la carte de Montréal, de nombreuses voies de communication orientées du sud vers le nord ont reçu le nom de « Côte » ou « Coteau » tout simplement parce que, depuis le fleuve, elles escaladent les terrasses laissées par la mer de Champlain. Ces terrasses s'étirent en longueur sur toute l'île dans le sens de l'écoulement des eaux du fleuve actuel. Par conséquent, chaque terrasse apparaît comme une « côte » pour celui qui veut traverser l'île de part en part. Il est intéressant de

noter que les sulpiciens utilisaient le mot « côte » dans le double sens reconnu à ce mot depuis le Moyen Âge. Nous retrouvons ce double sens dans le vocabulaire propre aux contrats signés par Jacques Saint-Yves. Quand on lit que Bois-Brûlé et Côte Saint-François sont deux toponymes désignant le même territoire, on comprend qu'il s'agit d'un ensemble de lots situés sur le bord du fleuve Saint-Laurent. Qui plus est, en ce lieu se trouvait le tout premier débarcadère sur l'île de Montréal pour ceux qui arrivaient de Québec par barque.

Pendant deux siècles, Montréal n'était pas accessible aux navires de haute mer. Le grand port maritime se trouvait à Québec; on se rendait à Montréal en barque. On peut voir au Musée de la civilisation, à Québec, les restes d'une de ces barques qui naviguaient sur le fleuve. Il fallait manier ces énormes barques à bras d'homme la plupart du temps; manœuvrer les rames devenait un véritable travail de forçat quand il fallait remonter le fleuve dans le sens contraire de l'écoulement des eaux, c'est-à-dire le jusant. D'autres difficultés se présentaient à l'approche du site de Montréal: les rapides de Lachine et, surtout, le dernier sursaut, le rapide de Sainte-Marie. Remonter ces rapides à contre-courant, surtout en période de crue, n'était pas une mince affaire.

Déjà en 1659, Pierre le Voyer d'Argenson écrivait: « L'Île de Montréal est assez difficile à aborder, même en chaloupe, à cause des grands courants du fleuve Saint-Laurent qui se rencontrent à son abord et en particulier une demi-lieue en dessous<sup>6</sup>. » La demi-lieue dont il est question se situe précisément au bout de l'île, c'est-à-dire juste en face de Boucherville, là où la poussée des eaux descendantes est si forte qu'il est bien difficile de progresser vers l'amont, surtout en maniant une lourde barque. Même les bateaux à voiles auront de la difficulté à vaincre cet obstacle. Le seul moment favorable pour y arriver est à la marée montante, car il y a encore une trentaine de centimètres de marée aux abords de Montréal. Faute de marée montante, il fallait donc se réfugier dans le premier havre venu, et ce havre était précisément situé au lieudit le « Bois-Brûlé ».

---

6. Cf. Raoul Blanchard, *Montréal et sa région*, tome II, 1953, p. 238.

Sur une carte moderne, on peut situer approximativement ce territoire entre le boulevard du Tricentenaire et l'avenue Durocher, le quai de Pointe-aux-Trembles se trouvant au centre de cette étendue de lots qui furent concédés dès les années 1650. Cette zone constituait une sorte d'avant-poste pour Montréal, qui devait exercer une surveillance de toutes ses approches pendant la guerre contre les Iroquois. D'ailleurs, à proximité du quai, dès 1675, un fort d'importance sera construit. Il mesurera 90 toises sur 100 toises, ce qui équivaut à 175 mètres sur 195 mètres. En 1690, un an après le massacre de Lachine, ce fort jouera un rôle non négligeable dans la défense de l'île.

Par ailleurs, il est probable que le débarcadère de Bois-Brûlé est antérieur à la colonisation européenne. Les Indiens devaient trouver l'endroit sécuritaire pour y échouer leurs canots. Le sentier de 12 kilomètres menant au village d'Hochelaga était plus sûr par voie terrestre que par voie fluviale. Les colons français auraient repris tout naturellement cette voie déjà ouverte en forêt (voie qui correspond à peu près au tracé de la rue Notre-Dame aujourd'hui).

Ces quelques renseignements nous permettent de mieux situer le lieudit «Bois-Brûlé». Cela dit, nous nous interrogeons sur l'origine et la signification de cette appellation. À première vue, on pourrait croire que ce nom fut attribué à des parcelles de la forêt incendiées, de façon volontaire ou accidentelle, mais aucun écrit ne confirme cette hypothèse.

Étonnamment, ce mot composé désigne au moins une douzaine de choses différentes. Bien sûr, il désigne des zones de bois brûlé, mais il est aussi synonyme de «métis» pour désigner des Indiens descendant de coureurs de bois canadiens-français dans l'Ouest. Il est accolé à au moins trois rivières en Amérique du Nord: en Gaspésie, aux abords de la baie de James et au Wisconsin, où la *Bois-Brûlé River* rappelle le parcours des traiteurs canadiens-français qui y rencontrèrent Lewis et Clark, deux explorateurs américains qui croyaient découvrir un nouveau monde en ces lieux. Bois-brûlé est aussi associé à un parfum, à une variété de vin, à une couleur du bois en peinture et en sculpture, etc. En France et en Belgique, sept ou huit toponymes renvoient à

un bois brûlé, dont le plus célèbre se trouve en Argonne, en France, sur la route d'Apremont à Saint-Mihiel, car pendant la Première Guerre mondiale, il y eut à cet endroit une bataille mémorable.

Au constat de ce foisonnement de « bois brûlés », il y a lieu de se demander si cette appellation est une création originale pour désigner un quelconque incendie aux abords de l'île de Montréal ou si ce toponyme est une expression importée et appliquée à ce lieu à cause d'une analogie quelconque. La question reste ouverte.

Si Jacques Saint-Yves devient propriétaire d'un premier lot au Bois-Brûlé en 1672, il n'y restera pas longtemps. Dès le mois de juin de la même année, il se rapproche de Montréal pour se mettre sous la protection du fort, car les incursions meurtrières des Iroquois sont fréquentes en ce lieu isolé. Il y reviendra en juillet 1674, à la suite de l'achat de la ferme de Jean Valiquet. Lors de son mariage en 1681, on peut supposer qu'il demeurait dans les limites de Pointe-aux-Trembles, car c'est dans l'église de cette paroisse que son mariage a été célébré. De plus, la famille de son épouse, Jacqueline Chartier, restait à la limite ouest de Bois-Brûlé, ce qui est attesté par une appellation commémorative du père de cette famille, soit la rue Guillaume-Chartier. En 1682, tout comme en 1685, Jacques fait des transactions à Pointe-aux-Trembles et part habiter Montréal. C'est à croire que cet endroit n'était pas de tout repos. Toute la décennie 1680 sera troublée par la menace iroquoise dans cette partie de l'île de Montréal, le tout culminant par le massacre de 1689 à l'autre bout de l'île, à Lachine, où, curieusement, Jacques Saint-Yves avait acheté une propriété l'année précédente, sans y demeurer cependant.

Au cours de cette période, et dans ces lieux autour du petit fort de Ville-Marie, le danger était constant, et les récits contemporains regorgent d'hommes, de femmes et d'enfants (surtout des garçons) qui ont été enlevés, tués ou blessés lors d'attaques iroquoises. Les historiens soutiennent que 1 500 Indiens rôdaient dans les parages et se livraient à des attaques soudaines et presque impossibles à prévoir. La région de Pointe-aux-Trembles, ou le Bout de l'île, à l'est, était particulièrement exposée, car elle se trouvait sur le trajet fluvial des guerriers iroquois qui descendaient par la rivière des Prairies et qui se

mettaient à l'affût à l'embouchure de cette rivière et du fleuve Saint-Laurent. Plusieurs des voisins de Jacques Saint-Yves ont été tués dans une telle embuscade.

## JACQUES SAINT-YVES SE CHERCHE UNE VOCATION

Les sites de généalogie attribuent à Jacques Saint-Yves le métier de charron. Il n'est pas évident de savoir si la mention de ce métier s'applique au père ou au fils, car l'un et l'autre portent cette mention. Selon bon nombre de dictionnaires, un charron est un ouvrier qui travaille à la confection et à l'entretien des véhicules, chariots, charrettes, diligences, etc.; ainsi, tous les véhicules à traction animale relevaient du charron. Certains charrons se spécialisaient même dans la confection et la réparation des roues des véhicules. Jacques Saint-Yves était-il un véritable ouvrier qualifié pour ce travail ou ce titre lui a-t-il été attribué par hasard ou par erreur? Aucun document connu ne nous révèle ce qu'il faisait avant son arrivée en Nouvelle-France. S'il avait été initié au métier de charron, il devait être bien jeune, car tout laisse croire qu'il a quitté Rouen dans sa seizième année, ce qui signifie qu'il a dû être, tout au plus, un apprenti dans un atelier quelconque de cette ville, appartenant peut-être à son père. Or, comme nous le verrons, Jacques devra gagner sa vie bien plus par le travail de la terre et la construction que par le métier de charron.

À cette époque, Rouen comptait environ 75 000 habitants, et ce n'est pas dans ce lieu qu'il aurait pu s'initier à la pratique de l'agriculture. S'il est venu à Montréal à titre d'engagé, il est probable qu'il a été au service d'un propriétaire terrien, car à ce moment, 80 % des propriétés de l'île de Montréal étaient des fermes. Même dans les 20 % qui restaient, beaucoup étaient des propriétés du clergé ou de communautés religieuses, en grande partie agricoles. Le jeune immigrant en Nouvelle-France n'avait guère le choix: pour gagner sa nourriture, il devait d'abord défricher et cultiver ensuite. Dans la colonie, il n'y avait ni industries, ni manufactures, et même les commerces étaient rares. Si un jeune homme arrivait à titre d'engagé, il avait intérêt à indiquer dans son contrat qu'il exerçait un métier en

particulier, car cela pouvait influencer sur le salaire de son prochain emploi. On voit dans les registres de nombreuses mentions, non pas d'une seule qualification, mais de doubles qualifications telles que défricheur-couvreur, défricheur-chapelier, défricheur-charron, défricheur-fermier et fermier-bâtitseur. Ces doubles qualifications laissent croire qu'il était de bonne guerre de s'attribuer le plus de compétences possible afin d'être certain de se trouver un emploi bien rémunéré. Dans ce nouveau pays, les jeunes hommes vigoureux étaient dans la nécessité de commencer comme défricheurs tout simplement, que ce fût au service d'un seigneur, d'un bourgeois, d'un prêtre ou d'une communauté religieuse, ou encore sur sa propre concession. Défricher, « faire de la terre » constituait le premier geste à accomplir pour assurer sa subsistance.

Pendant 300 ans, cette dure réalité sera celle des colons dans la vallée du Saint-Laurent d'abord, puis sur le rebord des Appalaches et des Laurentides. À moins de venir dans la colonie avec une fortune personnelle, ce qui était rare, le jeune immigrant débutait en s'improvisant défricheur. Seuls les nobles et les bourgeois échappaient à cette nécessité. Ils pouvaient se faire octroyer des terres comme tout le monde, avec la différence qu'ils pouvaient engager des travailleurs pour mettre leurs lots en valeur à leur place.

Il est important de connaître ce contexte pour comprendre les multiples déplacements de Jacques Saint-Yves sur l'île de Montréal. Les nombreux contrats qu'il a signés nous révèlent un homme qui bougeait sans cesse : il achetait, il défrichait, pour lui ou pour d'autres, il bâtissait, il vendait, il louait des propriétés ; bref, il pérégrinait. Comment expliquer cette envie de déplacements, de voyages ?

Évidemment, la menace iroquoise l'accompagnera pendant presque toute sa vie d'immigrant. Il est certain que plusieurs de ses déménagements sont attribuables à des incursions fréquentes qui laissaient des morts au seuil même des maisons. Mais ce contexte n'explique pas tout !

Tout d'abord, tenons pour acquis que Jacques Saint-Yves était un bon défricheur ; ce travail n'exigeait pas un apprentissage très long, et

on le voit à l'œuvre dans ce métier de nombreuses années, soit à son compte, soit pour celui d'un noble ou d'un bourgeois. Mais Jacques Saint-Yves était-il un bon fermier? Probablement pas. Où et quand aurait-il appris ce métier difficile? Il a été propriétaire ou locataire de plusieurs fermes, mais il ne semble pas s'être attaché à l'une d'elles. Il a même mis fin à quelques contrats avant leur terme. Il louait fréquemment ses services comme artisan-bâtitseur, ce qui laisse entendre qu'il était déjà initié à un métier touchant le travail du bois et du fer, métier proche de celui de charron qu'il s'était attribué ou qu'il avait appris dans son adolescence

En plus de la menace iroquoise, Jacques Saint-Yves a pu hésiter devant la perspective de cultiver une terre toute sa vie, fût-elle la sienne. Il faut bien constater que rien n'était facile pour le jeune immigrant. Des historiens, Trudel et Dechêne en particulier, ont décrit en détail les étapes à suivre pour un jeune homme qui voulait acquérir une terre et la mettre en culture à cette époque. Il devait d'abord obtenir une concession sise dans un lieu favorable: adjacente à un cours d'eau pour le transport; près du moulin seigneurial pour y faire moudre son grain; sur un terrain plat, car les moyens d'escalader les pentes étaient inadéquats. Dans la région de Montréal s'ajoutait la nécessité d'être à proximité d'un fort muni de canons, car la menace indienne restera présente jusqu'en 1701.

Quand le jeune immigrant accédait enfin à sa propriété, il devait rapidement bâtir une habitation, même sommaire, car l'hiver venait vite. S'il possédait un peu d'argent, il acquérait l'équipement de base pour accélérer le défrichement. Il pouvait acheter ou louer une paire de bœufs. Il avait besoin de haches, de pics, de pelles, de scies et d'autres outils pour équarrir des billes et scier des planches afin d'ériger le plus rapidement possible une cabane de pieux, sans solage, munie d'un toit de planches ou de chaume. Cette première habitation, vite construite, deviendrait plus tard une remise à outils ou un abri pour les animaux, quand la maison permanente serait fonctionnelle.

Le défrichement commençait à proximité de cette cabane, car il fallait préparer le terrain pour ensemer le plus tôt possible. Pour aller plus vite, le colon coupait d'abord les fardoques, il brûlait les

petits arbres ou les abattait. Quant aux gros arbres, difficiles à abattre avec une simple hache, il usait d'une astuce mise au point par les moines défricheurs du Moyen Âge. Cette astuce consistait à faire une entaille profonde sur le pourtour de l'arbre à la base. La décortication annulaire du tronc provoquait la mort de l'arbre : cette opération, appelée l'« annélation », faisait effet dans les dix mois suivants. La sève cessait d'irriguer le tronc et l'arbre desséché finissait par mourir ; il n'y avait plus qu'à y mettre le feu pour le détruire. Astuce ingénieuse certes, mais plutôt lente, car il fallait quatre ou cinq ans pour enlever les souches énormes laissées par les troncs de cette forêt primitive. Entre-temps, le défricheur pouvait semer entre les souches et espérer les premières moissons. On imagine aisément le dur travail qu'exigeait la mise en valeur de ces terres ; pas étonnant qu'on évalue tout au plus à un arpent par an le défrichement et la mise en culture d'une exploitation agricole. Aménager suffisamment de terre cultivable pour assurer la subsistance d'une famille prenait de huit à dix ans. Ce n'est qu'après toutes ces années que le pauvre colon pouvait enfin songer à se marier et à fonder une famille.

L'érection d'une ferme commandait évidemment l'élevage d'animaux. Ce n'était pas une mince tâche que de loger, nourrir et soigner des animaux, essentiels à la subsistance de toute la maisonnée. Si la ferme était située au bord du fleuve, le colon pouvait exploiter le fameux foin de grève, si recherché et si jalousement gardé.

Pour les fermes situées loin à l'intérieur des terres, il fallait défricher de grandes étendues à seule fin de cultiver de quoi nourrir le bétail. Avant d'en arriver à une ferme rentable, le colon devait affronter cette tâche surhumaine. Qu'arrivait-il si, en plus, ces travaux épuisants devaient se faire dans une zone de guerre ? C'est à cette dure réalité que Jacques Saint-Yves a dû faire face dès le début de son implantation à Pointe-aux-Trembles en 1672. Pendant une dizaine d'années, il travaillera le fusil d'une main et la hache de l'autre ! Le seul endroit sécuritaire sur l'île de Montréal était le fort de Ville-Marie et les alentours immédiats ; partout ailleurs, le danger était omniprésent. Ces observations permettent de comprendre les nombreux déplacements de Jacques tout au long des années 1670 et même dans les années 1680.

Au moment où il obtient une concession, il se trouve à quelque 12 kilomètres du fort de Ville-Marie; donc dans un endroit dangereux. Comme bien d'autres, il aimerait posséder une terre à proximité du fort, mais ces terres ont été concédées depuis longtemps à des nobles comme Picoté de Belestre et Adam Dollard des Ormeaux ou à des bourgeois bien nantis comme André Charly. Jacques Saint-Yves délaisse donc son lot hasardeux de Pointe-aux-Trembles et loue la force de ses bras à des bourgeois ou à des nobles pour aménager leurs terres qui sont à proximité du fort. Il devient le fermier de quelques possédants. Pendant plusieurs années, il ira ainsi de ferme en ferme, tantôt comme défricheur, tantôt comme éleveur, souvent comme bâtisseur.

Dès le 7 juin 1672, il signe un contrat pour devenir le fermier d'André Charly. Ce bourgeois possédait une grande ferme, en partie défrichée et située en aval du coteau Saint-Louis. Selon Marcel Trudel<sup>7</sup>, cette terre occuperait de nos jours un quadrilatère situé près du parc Lafontaine, entre les rues Champlain et Plessis, depuis le boulevard de Maisonneuve jusqu'à l'hôpital Notre-Dame.

Le pionnier Jacques Saint-Yves semble trouver des avantages à travailler comme fermier pour les bourgeois propriétaires. Le 16 novembre 1673, il conclut une autre entente de même nature avec Pierre Picoté de Belestre, écuyer, officier et propriétaire d'une concession située dans les limites protégées par le fortin de Sainte-Marie, en plus d'un lot dans les limites de Bois-Brûlé. Avant 1660, cette ferme avait été la propriété de Dollard des Ormeaux. Subdivisé, le lot ne couvrait plus qu'un arpent de largeur au fronteau. Cette ferme s'étendait depuis la rive du fleuve jusqu'à la rue Ontario, le long de l'actuelle rue Fullum. Selon la brochure *Nos ancêtres*, n° 27<sup>8</sup>, Picoté de Belestre devait connaître Jacques Saint-Yves depuis longtemps, puisqu'il avait lui-même une autre concession au Bois-Brûlé depuis 1671. Arrivé au Canada en 1659, ce personnage avait quelque prestige au sein de la colonie. Commerçant, trafiquant de pelleteries, officier de garnison, marguillier, médecin, Picoté de Belestre fut un compagnon de Dollard

---

7. Marcel Trudel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1674*, 1998, p. 416-418.

8. *Lebel et Saintonge, op. cit.*, p. 176.

des Ormeaux et il participa activement à la défense de Montréal en maintes occasions. Maisonneuve lui confia le commandement d'une petite garnison au fort Sainte-Marie, situé à 2,5 kilomètres de Montréal. À deux reprises, il repoussa les attaques des Iroquois au même endroit, là où se trouvaient ses terres. Si Jacques Saint-Yves vint au Canada à titre d'engagé, il est bien possible qu'il le fit sous la tutelle de Picoté de Belestre ; ce personnage influent pouvait certainement commanditer la venue d'un jeune colon, en quoi il eût été encouragé par Maisonneuve.

En plus d'exploiter sa propre terre, Jacques Saint-Yves poursuit son travail de fermier au service des seigneurs dont les terres sont proches du fort. L'année même de son mariage, en 1681, il signe un engagement avec Jacques de La Marque et Marie Pournain en vue d'assurer l'exploitation d'une ferme sise à Coteau Saint-Louis, toute près de la ferme de Picoté de Belestre mentionnée précédemment. Cette ferme se situerait aujourd'hui entre les rues Parthenais et Delorimier, depuis la rue Ontario jusqu'au fleuve. Deux siècles plus tard, sur cette même terre, on érigea la prison du Pied-du-Courant, rendue célèbre à l'époque des Patriotes, car certains y furent enfermés et pendus.

Le 3 janvier 1688, Jacques Saint-Yves, qui est alors père de deux enfants, fait l'acquisition d'une ferme située à l'autre extrémité de l'île de Montréal. Avait-il vraiment l'intention d'aménager sur cette petite ferme de un arpent de large sur 20 arpents de profondeur ? Comme il est stipulé dans le contrat, cette ferme était située « en aval du Sault Saint-Louis », c'est-à-dire à Lachine. Cette petite bourgade de plus de 100 habitants était déjà le point de départ et d'arrivée des flottilles de canots qui convoaient les fourrures de l'Outaouais et des Pays d'en Haut. Relais stratégique dans le commerce colonial, mais très fragile et isolé, Lachine était une proie facile pour les Iroquois. En se rapprochant de ce lieu, Jacques avait-il déjà un intérêt pour le commerce des fourrures, puisqu'on sait que ses fils s'y consacreront plus tard ? Chose certaine, cette ferme était trop petite pour y installer une famille.

Si Jacques n'y installa jamais sa famille, ce fut une bonne décision, car l'année suivante, soit le 4 août 1689 à l'aube, se déclenchait le

pire massacre de toute l'histoire de la Nouvelle-France. Le gouverneur Denonville était venu de Québec avec l'espoir de signer enfin un traité de paix avec les Iroquois ; il attendait l'arrivée des chefs de tribu qui devaient se présenter du côté ouest du fort de Ville-Marie. Persuadé de terminer ces négociations rapidement, le gouverneur ne pouvait s'imaginer qu'à 14 kilomètres plus à l'ouest, une troupe de 1 500 guerriers iroquois, armés par les Anglais, venait d'encercler le village de Lachine et commençait à brûler les maisons et à tuer les habitants. Femmes et enfants étaient abattus à coups de hache, alors que les hommes étaient attachés aux pieux de la palissade et brûlés vifs. Ceux qui eurent la vie sauve furent amenés en captivité.

Pour le gouverneur Denonville, cette tragédie mettait fin à sa carrière. Il fut remplacé par Frontenac, un homme à poigne, qui arriva juste à temps pour faire face à l'invasion de 1690 et réussit si bien à intimider les Iroquois que ceux-ci signèrent finalement la Grande Paix de 1701, mettant fin à presque un siècle de conflits avec les Français.

En 1689, Jacques Saint-Yves évita un déplacement de plus, celui qui aurait pu être fatal, à lui, aux siens et à toute sa descendance. Si on parcourt la rue Notre-Dame sur toute sa longueur, allant de Lachine à Pointe-aux-Trembles, on notera au passage les lieux habités par notre ancêtre. Celui-ci a été un pionnier de cette frontière entre deux genres de vie, deux civilisations, deux mondes. À cette époque, la frontière entre l'Europe et l'Asie passait par Lachine.

## LA VIE DE RELATIONS EN NOUVELLE-FRANCE

Il ne suffit pas de connaître les lieux où a vécu Jacques Saint-Yves pour dresser son portrait. Les relations sociales qui sont associées à sa vie de pionnier sont d'autant plus importantes que nous avons des renseignements sur plusieurs personnes qui vécurent dans l'entourage de Jacques Saint-Yves et de sa famille. Le premier et le plus considérable fut Pierre Picoté de Belestre. On soupçonne même que ce noble de haut rang<sup>9</sup> fut une sorte de protecteur pour le jeune immigré de

---

9. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, p. 559-560 (<<http://www.biographi.ca/index-f.html>>).

seize ans qui avait toutes les raisons de se sentir bien seul dans cette colonie à la vie rude et pleine de dangers sur l'extrémité est de l'île de Montréal au début des années 1670.

Dès son arrivée en Nouvelle-France, Jacques Saint-Yves aurait été en relation avec la famille de Pierre Picoté de Belestre. Homme de confiance de Chomedey de Maisonneuve et compagnon de Dollard des Ormeaux, cet homme pourrait même avoir joué un rôle quelconque pour faire venir Jacques dans la colonie, alors qu'on cherchait désespérément à attirer de jeunes gens pour défendre le poste de Ville-Marie.

Pierre Picoté de Belestre, né en 1637, était arrivé à Montréal en 1659, à titre de recrue, pour accompagner des sœurs hospitalières répondant à l'appel de Jeanne Mance. La venue de cet officier fut certainement d'un grand réconfort, car Dollier de Casson confie dans son historique de la colonie naissante qu'il « orne ce lieu tant dans les temps de guerre que lorsque nous jouissons de la paix, à cause des avantageuses qualités qu'il possède pour l'une et l'autre de ces saisons<sup>10</sup> ». (Dollier de Casson). En effet, Pierre Picoté de Belestre est souvent associé aux épisodes de la guerre contre les Iroquois. Mais son action dépassait cette fonction, déjà importante. Quoique noble, il fut commerçant et marchand de fourrures, tout en assumant son rôle d'officier de la garnison, sous la commande de Maisonneuve.

En 1660, Pierre Picoté de Belestre est de ceux qui demandent à Dollard des Ormeaux de retarder son expédition après les semences, afin d'éviter des pertes alors que les vivres sont déjà si rares. Picoté de Belestre ne fut pas de cette expédition, ce qui lui sauva certainement la vie. Après le désastre de Long-Sault, ayant tout à craindre d'une attaque massive sur l'île de Montréal, Maisonneuve confie à Picoté de Belestre le commandement de la garnison du fort Sainte-Marie, poste situé à quelques kilomètres à l'est de Montréal. Par deux fois, ce poste sera attaqué par des guerriers iroquois et chaque fois ces derniers seront repoussés. C'est à proximité de ce fort que

---

10. F. Dollier de Casson, *Histoire de Montréal*, 1992 [1675], p. 176.

Dollard des Ormeaux détenait une concession qui devint par la suite la propriété de Picoté de Belestre et qui sera mise en valeur par Jacques Saint-Yves.

En 1671, Picoté de Belestre reçoit une concession de terre à Pointe-aux-Trembles, en même temps que Jacques Saint-Yves. Ils sont presque voisins. À ce moment, Jacques Saint-Yves est un jeune célibataire de dix-neuf ans, et c'est sa première concession. Picoté de Belestre est marié depuis 1655 et il a déjà trois enfants dont l'âge varie entre quatre ans et seize ans. Deux autres s'ajouteront bientôt à cette famille. Selon les sources les plus fiables<sup>11</sup>, voici la liste des enfants de cette famille qui parviendront à l'âge adulte: Hélène, née à Paris en 1655; Françoise, née à Paris en 1659; Jeanne-Geneviève, née à Montréal en 1667; Marie-Anne, née à Montréal en 1674; François-Marie, né à Montréal en 1676, continuateur de la lignée familiale. Dans le récit qui va suivre, ces personnes apparaîtront à tour de rôle, mais le personnage central sera Jeanne-Geneviève, dont l'aventure a défrayé les annales de toute la colonie pendant quelques années.

Quels rapports ont pu s'établir entre le noble Picoté de Belestre et le jeune Jacques, un simple fermier? On ne peut imaginer qu'une relation de protecteur à protégé. Picoté de Belestre avait une fille de trois ans à peine plus jeune que Jacques; il aurait pu y avoir un mariage, mais cette fille était noble et Jacques ne l'était pas. À cette époque, cela posait problème. Elle prendra d'ailleurs un nom à particule en mariant un homme qui a laissé des traces dans l'Histoire. Hélène épousera Antoine de La Frenaye de Brucy en 1676 et, en secondes noces, Jean-Baptiste Celoron de Blainville en 1686.

Jacques Saint-Yves a certainement été en relation continue avec la famille Picoté de Belestre pendant plusieurs années. Le 22 novembre 1673, il signe un contrat de bail à ferme avec Picoté de Belestre, contrat rétroactif à novembre 1672, pour l'exploitation de sa ferme sise près du fort Sainte-Marie. Selon cette entente, le tenancier devra livrer du blé et du bois de chauffage, à date fixe, à la maison de ville

---

11. PRDH – rubrique «Picoté de Belestre»; aussi, *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, p. 559 (<<http://www.biographi.ca/index-f.html>>).

du propriétaire. Ce contrat viendra à échéance deux ans plus tard. En 1674, d'un commun accord, Pierre et Jacques annulent le bail et s'entendent sur une rente, dont le montant sera établi en 1675. Cette rente avait-elle un lien avec la venue de Jacques à titre d'engagé? Le contrat ne le précise pas. Aucun document ne nous permet de connaître la suite de ces rapports, car à partir de cette date, Pierre Picoté de Belestre n'a plus que quatre années à vivre. Il s'éteindra en janvier 1679 et son épouse, Marie Pars, lui survivra jusqu'en novembre 1684, laissant des orphelins en bas âge. Un an plus tard, un autre malheur frappera cette famille. Jacques Saint-Yves a certainement été témoin de cette aventure, sans qu'il ait pu faire quoi que ce soit pour intervenir. Tout se déroulera entre familles nobles, haut placées, et seuls les personnages de la classe dirigeante auront accès au dossier.

Toute cette histoire débute quelque part en automne 1685. On se croirait en plein mélodrame dont les protagonistes n'ont que de mauvais rôles! Que s'est-il passé un certain soir de septembre dans la demeure de Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre? Nous n'avons que son seul témoignage à cet effet. Le 11 mai 1686, soit neuf mois après le présumé événement, Jeanne-Geneviève accusera Pierre Le Moyne d'Iberville de l'avoir enlevée et séquestrée pour quelque temps<sup>12</sup>. Elle avouera elle-même «ingénuement sa faiblesse en ce moment». En même temps, elle attribue la grossesse qui en découle à d'Iberville et affirme qu'elle ne lui a cédé que contre promesse de mariage. Quand le bailli de Montréal est saisi de cette affaire par Françoise, la sœur aînée de Jeanne-Geneviève, le 11 mai 1686, Pierre d'Iberville est assigné devant le tribunal et accusé de rapt. Pourquoi avoir attendu si longtemps avant de dévoiler cette histoire? Il y aura ainsi des retards inexplicables tout au long de cette affaire qui durera des années.

Il est tout de même curieux que Jeanne-Geneviève porte plainte en mai, alors qu'elle était enceinte depuis septembre. Entre-temps, au mois de mars de la même année, Pierre d'Iberville accomplit un exploit stupéfiant qui fera sa renommée. Avec Pierre de Troyes, dit le chevalier

---

12. JDSCn, tome 3, p. 238 et ss. Voir aussi le roman historique d'Agnès Guitard, *Le Moyne Picoté*, 1987.

de Troyes, et une centaine d'hommes, il part en raquettes pour se rendre à la baie d'Hudson! Ses hommes et lui y arriveront en juin. Pourquoi part-il en une telle saison? On pourrait croire qu'il était au courant de l'état de Jeanne-Geneviève et qu'il voulait se soustraire à une accusation de recherche de paternité<sup>13</sup>. Comme il n'a jamais témoigné sur ce point précis, on ne sait rien sur ses motivations. La seule réplique qui viendra de lui, beaucoup plus tard, laissera entendre que l'enfant de Jeanne-Geneviève n'est pas de lui. Cette dénégation tardive n'est guère convaincante. Dès le début, Pierre d'Iberville n'a pas le beau rôle dans cette histoire.

Quand le procureur du tribunal fait assigner d'Iberville « pour être ouys sur les faitz resultans de la dite plainte », les archers du roi, venus pour l'arrêter, se font dire « que le Sieur d'Iberville est absans pour Voïage de Long Cours ». Évidemment, il est à la baie d'Hudson en service commandé!

Le 20 mai, Jeanne-Geneviève constate devant le bailli qu'elle a été trahie et abandonnée, alors qu'elle est enceinte. Sa douleur est si profonde qu'elle confie au bailli « qu'elle n'aurait aucun soin du fruit qu'elle aurait, et [qu'e]lle mourrait plutost que de l'aletter ». Face à un tel refus, le bailli mandate la sœur aînée de Jeanne-Geneviève, Françoise, de prendre soin de l'enfant à naître et de le faire nourrir aux dépens de la mère. Jusque-là, Jeanne-Geneviève s'était plainte de l'abandon de ses sœurs dans sa mésaventure. Désormais, sa sœur aînée se voit confier la tâche de prendre en main les affaires de sa sœur mineure, enceinte « du fait et œuvre de Pierre Le Moine, sieur d'Iberville ».

---

13. Plusieurs historiens se sont penchés sur le cas de Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre. Guy Frégault lui réserve quelques pages dans sa biographie d'Iberville. Robert-Lionel Séguin lui consacre aussi plusieurs paragraphes dans son étude sur les mœurs en Nouvelle-France. E.-Z. Massicote écrit un article sur le sujet en 1915. Mais tous ces historiens puisent à la même source: *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, tome III, p. 238 ss. Le nombre de pages publiées dans les registres du Conseil démontre bien que celui-ci a attaché une grande importance à cette affaire. Les citations sont extraites des *Jugements et délibérations*.

La cause se compliquera davantage, car la sœur aînée vient juste de se marier avec un officier, Jacques Maleray de Noiré de La Mollerie. Selon les lois de l'époque, c'est à lui qu'incombe la tâche de défendre sa belle-sœur, orpheline et mineure. Le 11 avril 1687, à titre de tuteur des enfants mineurs de Pierre Picoté de Belestre, il réclame qu'un procès soit intenté contre d'Iberville pour avoir «séduit et subordonné la dite Jeanne Geneviève dans sa maison».

Ce n'est que le 6 novembre 1687 que cette requête est soumise au procureur général et que le gouverneur et l'intendant sont saisis du dossier. Le défenseur de Jeanne-Geneviève demande au Conseil souverain qu'il soit «interdit à tout capitaine de prendre à son bord le sieur d'Iberville pour empêcher toute fuite». Malgré ces accusations graves, d'Iberville n'est pas appelé à se présenter devant le tribunal. D'un seul mot, le gouverneur Denonville arrête les procédures. Il déclare devant le Conseil souverain «qu'il est nécessaire que le sieur d'Iberville passe en France pour aller rendre compte à Sa Majesté des affaires de la Baye du Nort d'où il est de retour depuis peu». Le Conseil souverain ne peut discuter un ordre du roi.

D'Iberville part donc pour Paris, où il demeurera presque un an. Jeanne-Geneviève a accouché d'une petite fille le 21 juin 1686. Le sulpicien Guyotte baptise l'enfant du nom de Geneviève, le nom de sa mère. L'acte de baptême fait mention que cet enfant est de «Mr d'Iberville comme sa mère l'a déclaré en Justice». Deux jours après cette naissance, le bailli de Montréal reçoit une note de Charles Le Moyne, le père de d'Iberville, selon laquelle son fils est parti depuis six semaines en service commandé; il ne peut donc répondre à cette assignation. Alors s'amorce un jeu de cache-cache qui durera longtemps. Ce n'est qu'en juin 1688 que le tuteur légal de Jeanne-Geneviève revient à la charge et demande qu'on arrête sur-le-champ le «dit Sr d'Iberville pour rapt et subordination [...] pour estre ouy sur les dites charges et informations». Curieusement, le prévenu est averti des charges qui pèsent sur lui. De plus, un membre du Conseil révèle que d'Iberville tentera d'atténuer ses fautes «en prouvant la mauvaise conduite de la dite Picoté». Malheureusement, les seuls témoins pouvant appuyer les dires de d'Iberville sont en service commandé et

ne peuvent venir devant la cour. D'Iberville lui-même doit repartir incessamment pour la baie d'Hudson. Une fois de plus, aux yeux du tribunal, le service du roi passe bien avant les déboires sentimentaux d'une jeune Montréalaise, même si elle est de famille noble.

L'escarmouche judiciaire durera tout l'été 1688, et ce n'est qu'en octobre que d'Iberville est enfin condamné pour séduction d'une mineure. Il lui incombe de prendre soin de l'enfant, de la nourrir, de l'élever jusqu'à l'âge de quinze ans; il doit même laisser à la mère le loisir de voir l'enfant quand elle le désirera. Mais des témoins ont plaidé contre la présomption de rapt, et le tribunal se range à l'idée que Jeanne-Geneviève, orpheline depuis un an, se serait jetée dans les bras de son séducteur mue par un vif sentiment de solitude et attirée par des promesses de mariage. L'accusation la plus grave n'est donc pas retenue.

La pauvre Jeanne-Geneviève entretiendra longtemps l'espoir que d'Iberville lui revienne et l'épouse. Elle sera déçue. En 1693, elle apprendra que son amant infidèle vient d'épouser Marie-Thérèse Pollet. Cruellement trahie, elle renonce enfin à lui et se retire chez les hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Elle s'éteindra en 1721, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Sa famille lui avait-elle tenu rigueur de sa mésaventure? Lors de son décès, aucun membre de sa famille n'est là pour signer les registres. Son ancien amant, après avoir guerroyé du nord au sud de l'Amérique, décède d'une maladie virulente à La Havane le 9 juillet 1706. Il est inhumé dans les jardins de l'Évêché.

Tels sont les faits qui ont défrayé les annales judiciaires de Montréal à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Jacques Saint-Yves a certainement été un témoin impuissant de cette histoire. Nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas un lien entre la recluse, Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre, chez les hospitalières et l'étonnant contrat du 11 août 1701. À cette date, Jacques et Jacqueline Saint-Yves se présentent au parloir de la communauté des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Ils sont reçus par la supérieure Maumousseau et l'économiste dépositaire Catherine Denys. Cette rencontre est motivée par la signature d'un

contrat entre les religieuses et le couple Saint-Yves. Ce contrat stipule que Joseph Saint-Yves, né en 1692, enfant mineur de Jacques et de Jacqueline Saint-Yves, est engagé pour trois ans chez les religieuses pour faire « tout ce qui lui sera commandé ». Le plus surprenant est que cet enfant n'a que neuf ans ! Quels services lui seront demandés et quels services peut-il rendre ?

À l'époque, à la cour du roi, dans les familles nobles ou bourgeoises, de jeunes garçons étaient souvent requis pour assumer le rôle de page ; ils étaient aussi astreints à des tâches liées à la cuisine, à l'entretien, à la garde des troupeaux, etc. On s'imagine difficilement leur rôle dans un couvent de religieuses, si ce n'est qu'il était aussi un refuge pour des dames de la haute société, veuves pour la plupart, qui y vivaient en recluses. Or ces dames requéraient les services les plus divers. Il était tout à fait indiqué de mettre à leur disposition des jeunes apprentis dont elles assuraient le logement, le couvert et l'habillement.

Nous pouvons parfaitement imaginer que Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre ait eu recours au service d'un jeune garçon et qu'elle se soit souvenue de la famille de Jacques Saint-Yves qui en comptait plusieurs. Que son choix se soit porté sur le plus jeune, Joseph, cela ne posait guère de difficulté, d'autant plus que le contrat est très détaillé quant à la protection de l'enfant. Il est stipulé qu'il sera nourri, habillé de costumes du dimanche et de vêtements de travail, etc. ; on énumère même le nombre de serviettes mises à sa disposition. Cet engagement comportait-il une certaine forme d'éducation et d'enseignement primaire ? Ce n'est pas indiqué.

Évidemment, les garçons ainsi mis sous contrat tiraient certains avantages que d'autres garçons de leur âge n'avaient pas, mais un rien pouvait leur faire perdre ces avantages. Il suffisait de se montrer rebelle, de désobéir, de vagabonder, etc., pour être renvoyé. Dans cette éventualité, la dame ne devait plus rien à l'enfant, « car ainsi [avait] esté convenu entre les parties ». Cette entente n'a pas été mauvaise pour le jeune Joseph ; plus tard, il deviendra un chef de file dans la cohorte de voyageurs vers les Pays d'en Haut, c'est-à-dire les Grands lacs, les forts de Détroit, Michillimakinac, Kaskaskias, Cahokia et autres.

## UN ANCÊTRE ISSU DE LA GRANDE RECRUE

Il est un peu injuste que les tables de généalogie soient composées pour la plupart en suivant la lignée masculine, seule porteuse du nom de famille. Les épouses sont autant des ancêtres que les époux, si l'on regarde les ascendances du point de vue biologique. Sous cet angle, il faut évoquer la figure de Jacqueline Chartier, l'épouse de Jacques Saint-Yves et, à ce titre, l'ancêtre féminin de tous les Saint-Yves de la Nouvelle-France.

Jacqueline Chartier est née le 24 novembre 1664, à Pointe-aux-Trembles, près de Montréal. Elle était la fille de Guillaume Chartier et de Marie Faucon. Le 26 novembre 1681, âgée de dix-sept ans, elle a épousé Jacques Saint-Yves; de ce mariage naîtront seize enfants en vingt-huit ans de vie conjugale. Jacqueline mourra le 4 août 1717, à l'âge de cinquante-deux ans. Ce sont là les faits essentiels que les archives relatent à propos de cette femme qui fut la mère d'une longue et vaste descendance et qu'il vaut d'ailleurs la peine, à notre avis, d'étudier.

Le père de Jacqueline Saint-Yves, Guillaume Chartier, était l'un des 102 colons que Maisonneuve ira chercher en France en 1653, au moment où l'existence même de Ville-Marie était remise en cause. L'Histoire a nommé cet événement la *Grande Recrue*. Les descendants de Jacques Saint-Yves et de Jacqueline Chartier avaient donc un ancêtre dans cette aventure, car, il faut le dire, sans la Grande Recrue, l'histoire de Montréal aurait probablement été différente. Même si plusieurs auteurs ont déjà décrit cet événement en détail, il est approprié d'évoquer brièvement cette histoire ici, car elle est liée à notre ascendance généalogique.

Montréal a été fondée en 1642. Cet avant-poste fut créé dans un élan mystique dont nous avons du mal à nous représenter aujourd'hui la réalité. La Société Notre-Dame de Montréal, à l'origine de ce projet, regroupait diverses personnes, ecclésiastiques et laïques, éprises de zèle missionnaire pour la conversion des indigènes au christianisme, d'où la première appellation du lieu : Ville-Marie. Malheureusement, dix ans après sa fondation, Ville-Marie était au bord de la faillite.

Simple poste de traite situé en marge de la colonie, à la frontière même de la civilisation, dans un lieu ouvert à toutes les incursions des Iroquois, Ville-Marie n'abritait que quelques maisons soumises à tous les dangers et n'offrait guère d'attraits pour les immigrants. En 1651, il n'y avait plus que 50 hommes dans la bourgade et 17 seulement étaient en état de porter les armes. Deux personnes étaient plus conscientes que les autres du danger qui guettait les habitants du fort : Jeanne Mance et le gouverneur Paul de Chomedey de Maisonneuve. Jeanne Mance avait obtenu quelques crédits de madame de Bullion pour ouvrir un hôpital afin d'accueillir les malades, blancs ou indigènes, qui nécessitaient des soins. Mais elle se rendit vite compte que le salut de la colonie primait la création d'un hôpital. Elle offrit donc à Maisonneuve d'utiliser cet argent pour aller recruter 150 colons en France, seul moyen de fortifier la petite colonie. L'aventure de la Grande Recrue venait de commencer.

Maisonneuve se rendit donc dans la région de La Flèche, appuyé par La Dauversière et par madame de Bullion, afin de recruter des immigrants pour peupler la colonie. Les marchands de la ville de Rouen offrirent aussi une petite contribution. Au total, 153 hommes signèrent des actes d'engagement devant notaire pour une durée de trois à cinq ans ; les gages variant selon l'âge et le métier de chacun. Une clause prévoyait même qu'à terme, les colons seraient ramenés en France, sans frais, s'ils décidaient de ne pas s'installer dans la colonie.

En réalité, Maisonneuve pourra amener avec lui 102 hommes et 14 femmes, la plupart originaires de La Flèche et des pays de la Loire. L'âge moyen de ces recrues était vingt-quatre ans, soit possiblement l'âge moyen des immigrants de la Nouvelle-France à cette époque. La plupart des métiers utiles dans une colonie naissante étaient représentés au sein de cette troupe ; Maisonneuve avait pris soin de bien choisir les recrues. Guillaume Chartier, dit Robert, qui se présentait à la fois comme défricheur et tailleur, était parmi eux. La traversée de tous ces immigrants donnera lieu à une véritable épopée que les historiens ont mis du temps à reconstituer ; pourtant, ils furent longtemps friands de ce genre d'événements dans lesquels on pouvait voir l'action de la Providence au détour de chaque épisode !

Le 20 juin 1653, Maisonneuve et ses 116 passagers quittaient le port de Saint-Nazaire à bord d'un navire dénommé le *Saint-Nicolas de Nantes*. En plus des hommes de métier, le navire comptait à son bord 14 femmes. Après quelques jours de navigation, alors à 350 lieues au large des côtes de France, on s'aperçut que le bateau prenait l'eau et qu'il était impossible de s'aventurer sur l'océan avec cette quasi-épave. On avait refilé à Maisonneuve et à la Société Notre-Dame de Montréal un rafiôt tout juste bon à être brûlé. On s'imagine très bien l'embarras du sieur de Maisonneuve devant un tel désastre, d'autant plus qu'il appréhendait qu'un retour au port de Saint-Nazaire provoque la fuite de bon nombre de passagers qui avaient perdu le goût de l'aventure en terre canadienne. Maisonneuve dut se résoudre à faire débarquer ses passagers sur une île au large de la côte, pour empêcher les engagés de se transformer en déserteurs. Malgré ces précautions, deux hommes trouvèrent moyen de lui fausser compagnie, sans égard aux contrats déjà signés.

Ce ne fut qu'un mois plus tard qu'on jugea que le *Saint-Nicolas de Nantes*, dûment réparé, était prêt à reprendre la mer. Le nouveau départ eut lieu le 20 juillet et ce n'est que le 22 septembre que le navire mouilla en rade de Québec. Pendant la traversée de l'Atlantique, huit passagers moururent, diminuant ainsi le nombre de recrues pour la colonisation de Montréal. Comble de malheur, le navire s'échoua un peu en amont de Québec en heurtant un banc de sable. On dut le brûler sur place. La troupe de Maisonneuve perdit bien du temps à fabriquer des barques pour terminer le trajet jusqu'à Montréal, où tout le monde arriva enfin le 16 novembre 1653, cinq mois après avoir quitté la France et juste avant la prise des glaces sur le fleuve. On était bien loin du record établi par Jacques Cartier, qui avait traversé l'océan en 20 jours, à bord de bateaux beaucoup plus petits.

Toutefois, les hommes de Maisonneuve arrivèrent en temps voulu pour s'interposer entre les guerriers iroquois et la petite colonie menacée de disparition. On sait que le danger persistera jusqu'en 1701, année de la Grande Paix avec les Iroquois. Entre-temps, le massacre

de Lachine, en 1689, où 1 500 guerriers iroquois enlevèrent ou tuèrent plus de cent personnes, avait mis à mal la colonie de Montréal une fois de plus.

Quand Guillaume Chartier descendit de sa barque sur le rivage de Montréal, il ne pensait probablement pas que sa famille se développerait dans un milieu si hostile. Il vécut tout de même à Montréal jusqu'à sa mort en 1707, à l'âge de soixante-neuf ans. Les colons de la Grande Recrue étaient des hommes braves, à n'en pas douter. La fille de Guillaume Chartier et de Marie Faucon épousera Jacques Saint-Yves en 1681 ; elle était alors âgée de dix-sept ans, alors que son mari en avait vingt-neuf. Ce mariage célébré à Pointe-aux-Trembles réunissait plusieurs notables de la colonie. Guillaume Chartier, simple tailleur d'habit selon le libellé de son engagement, était un homme hautement considéré. Une rue porte actuellement son nom dans l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles.

## LES ENFANTS DE JACQUES ET DE JACQUELINE

Il est évident que l'histoire de la famille Saint-Yves serait incomplète sans l'énumération des enfants du couple formé par Jacques et Jacqueline. Tous sont nés en terre canadienne et leur mère était, elle aussi, plus canadienne que française. Les témoignages de l'époque insistent fréquemment sur les différences notables entre les immigrants nés en France et leurs rejetons nés au Canada, qui n'avaient connu de la France que ce que leurs parents avaient bien voulu leur raconter. Dans la famille Saint-Yves, l'adaptation au milieu nord-américain sera totale, et ce, dès la première génération.

Jacqueline et Jacques Saint-Yves ont eu seize enfants. Les naissances se sont échelonnées sur vingt-trois ans, soit de 1682 à 1705. Ainsi, la famille a accueilli un bébé tous les dix-huit mois. Cette grande fécondité était chose courante dans cette jeune colonie ; ce phénomène a été observé dans la plupart des colonies, qu'elles fussent espagnoles, portugaises, anglaises ou françaises. Il n'y a rien d'exceptionnel pour la famille Saint-Yves à cet égard. Cette fécondité élevée, malgré une

importante mortalité infantile – un enfant sur quatre mourait en bas âge –, a fait en sorte qu'un nombre relativement élevé de personnes ait pu atteindre l'âge adulte au sein de la colonie. En ces temps où la médecine était impuissante à guérir bien des maux, la maladie la plus bénigne pouvait emporter un bébé. Dans la famille de Jacques et de Jacqueline, six enfants mourront en bas âge et dix atteindront l'âge adulte, soit trois filles et sept garçons.

Depuis les travaux pionniers de Cyprien Tanguay au XIX<sup>e</sup> siècle, bien d'autres généalogistes, tels Vaillancourt, Drouin, Godbout, Langlois, Jetté et Fournier, ont apporté des précisions, des ajouts et des corrections à ces listes généalogiques. Le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal apporte des données exhaustives sur le sujet. L'arrivée des ordinateurs a énormément facilité le travail des généalogistes; à la copie fastidieuse de fiches en bibliothèque, l'ordinateur substitue désormais l'accès à des banques de données qui sont constamment enrichies. Nous avons maintenant accès à des renseignements plus vastes et plus sûrs sur la vie de nos ancêtres; les générations précédentes ne pouvaient espérer rien de tel.

Dans les prochaines pages, nous ferons une présentation sommaire de la famille de Jacques et de Jacqueline. Un peu plus loin, nous reprendrons en détail ce que nous savons de chaque membre de cette famille, ce qui nécessitera une courte introduction au thème des Voyageurs, puisqu'il transcende la vie et la carrière d'au moins cinq des enfants et cinq des petits-enfants de Jacqueline et Jacques Saint-Yves.

Comme nous l'avons déjà mentionné, Jacques Saint-Yves et Jacqueline Chartier se sont mariés le 26 novembre 1681, à l'église de Pointe-aux-Trembles, près de Montréal. Jacqueline était alors âgée de dix-sept ans et Jacques de vingt-neuf ans. Il était d'un âge avancé pour l'époque, car l'espérance de vie ne dépassait guère quarante ans. Pourquoi Jacques a-t-il mis si longtemps avant de fonder une famille? Même s'il est arrivé sur les bords du Saint-Laurent vers sa seizième année, Jacques a d'abord dû, rappelons-le, remplir ses obligations d'engagé. Ainsi, pendant trois ans, il a été au service d'un seigneur ou d'un bourgeois qui avait accepté de payer son voyage sur le bateau

qui l'avait transporté de la France vers le Canada. Telle était la règle. Au cours de ces trois années, au mieux, il pouvait recevoir un salaire de 75 livres annuellement, ce qui suffisait tout juste à sa subsistance. Ce n'est qu'en 1671 que Jacques a pu s'établir à son compte et espérer amasser assez de biens pour pouvoir fonder une famille. Il mettra dix ans de dur labeur pour atteindre ce but. L'établissement en Nouvelle-France n'était pas aisé.

L'acte de mariage de Jacques et de Jacqueline est curieusement très détaillé<sup>14</sup>. Si on indique le lieu de résidence du marié, « Bois-Brûlé de Pointe-aux-Trembles », par ailleurs, on ne fait pas mention de son âge, contrairement à la mariée. Il y est bien inscrit « 17 ans ». Il est fait mention des parents du marié : on écrit simplement Saint-Yve [sic] sans le prénom, pour le père, et Anne Noël pour la mère<sup>15</sup>. Les parents de la mariée, Guillaume Chartier et Marie Faucon, sont identifiés comme des résidents de Côte Sainte-Anne dans la paroisse de Pointe-aux-Trembles. Étonnamment, on ne fait pas mention de leur présence lors de la cérémonie du mariage. Est-ce un oubli, une erreur, ou bien étaient-ils partis en voyage quelque part ?

Ce mariage a tout de même dû retenir l'attention, si l'on en juge par la liste des témoins. Pas moins de quinze personnes sont inscrites comme témoins. On peut lire les noms de Joseph de Montenon et son épouse Élisabeth Charly ; Laurent Archambault, un voisin sans doute, à qui Jacques a déjà vendu une terre ; Pierre Chauvin ; Antoine Basinet et son épouse, Françoise Janot ; Pierre et Robert Janot, les frères de Françoise ; Jean Leroy ; Gilles Marin ; Pierre Coquet et son épouse, Marie Chaperon (le 30 mars de la même année, Jacques Saint-Yves avait été parrain de leur fils Pierre) ; Catherine Chaperon (tante et marraine de l'enfant), belle-sœur de Pierre Coquet, et enfin Marie Archambault. Le prêtre qui officiait à ce mariage se nommait François Seguenot, un sulpicien qui deviendra le confesseur d'une recluse célèbre dans l'histoire de la Nouvelle-France, Jeanne Le Ber.

---

14. PRDH – sous la rubrique « Mariages ».

15. Quoique dans une autre pièce du PRDH, on indique que le nom du père est Michel Saint-Yves. Voir plus loin dans le texte.

Onze mois après son mariage, le jeune couple aura son premier enfant, Pierre, qui est né à Montréal le 18 octobre 1682 et fut baptisé au même endroit, le même jour. Pourquoi pas à Pointe-aux-Trembles, le lieu de résidence de ses parents et de ses grands-parents Chartier? La raison est fort simple. Peu après la naissance de ce premier enfant, Jacques Saint-Yves est devenu constructeur de maisons pour Jean Gasteau, possesseur de terres près de Montréal, avec qui il a signé un contrat. Toute la famille s'est donc installée à proximité du lieu de travail du père, accomplissant ainsi l'une de ses nombreuses migrations entre Pointe-aux-Trembles et Montréal. Nous examinerons plus loin la carrière de ce fils aîné qui mourra loin de son lieu de naissance, à Kaskaskias, à une date indéterminée, mais après 1739. Nous verrons aussi qu'il a vraisemblablement hérité du prénom de Pierre en l'honneur de son oncle, le frère aîné de sa mère.

La deuxième enfant, Marie, est née et a été baptisée à Pointe-aux-Trembles le 30 avril 1684. Cette petite fille ne vivra que six jours et sera inhumée le 6 mai 1684. Marie-Joséphé, née et baptisée à Pointe-aux-Trembles le 14 mai 1685, n'aura pas plus de chance que sa sœur, puisqu'elle mourra neuf jours après sa naissance, le 23 mai 1685.

Le quatrième enfant, Sylvain, est né et a été baptisé à Pointe-aux-Trembles le 22 mars 1686. Il suivra ses frères dans l'aventure de la traite des fourrures. On sait cependant peu de choses sur lui; il n'est fait mention de lui que dans un seul contrat de traite. On ignore le lieu et la date de son décès.

Suivra Jacques, le cinquième enfant, qui, selon une tradition bien établie dans les familles françaises et peut-être héritée de la Bible, portait le nom de son père et de son grand-père. Il est né et a été baptisé à Montréal le 6 avril 1688. Très jeune, il formera équipe avec son frère Pierre pour aller dans les Pays d'en Haut. Marié en 1718, il vivra dans cinq localités différentes au sud de Montréal. Il vivait encore à Saint-Ours en 1761, mais il passera le reste de sa vie à Contrecoeur, où il mourra le 18 février 1767. Ses fils feront souche en Mauricie, comme nous le verrons plus loin.

Sixième enfant de la famille, Augustin, né et baptisé à Montréal le 12 février 1690, deviendra comme ses frères un voyageur. Il s'est marié à Cahokia et semble avoir terminé sa vie dans sur les bords du Mississippi. Il serait vraisemblablement décédé avant 1746, donc à l'âge de cinquante-cinq ans environ, probablement à Cahokia. Sa fille Marie vivra jusqu'en 1806, après avoir changé de nationalité trois fois.

Septième enfant, Joseph, né et baptisé à Montréal le 9 mai 1692, aura une longue carrière de voyageur dans l'Ouest, de 1711 à 1739. Il se mariera quatre fois. Il sera le père de 14 enfants nés de trois mères différentes. Malgré ses déplacements fréquents dans l'Ouest, il gardera sa famille à proximité de Montréal; celle-ci y vivra d'abord, puis s'installera à La Prairie et enfin au Sault Saint-Louis (Kahmawaké). Joseph est décédé en juin 1754 à Saint-Philippe, en Montérégie, à l'âge de soixante-deux ans.

Nicolas, né et baptisé à Montréal le 13 août 1694, voyagera dans l'Ouest avec ses frères dès 1711; il disparaît en 1717, quelques mois après le décès de sa mère, au cours d'un voyage vers Michillimakinac, commencé en automne. Il s'est peut-être noyé ou il aura été tué par des Indiens Renards dans une embuscade. Les voyageurs isolés étaient souvent victimes de ces attaques en raison des marchandises qu'ils transportaient.

Neuvième enfant, Paul est né et a été baptisé à Montréal le 22 avril 1696. On ne sait ce qu'il est devenu par la suite; il est peut-être décédé en bas âge.

Dixième enfant, Marie-Madeleine, dite Marie-Anne (ne pas confondre avec une autre fille, plus jeune, qui sera baptisée sous le nom de Marie-Anne) est née et a été baptisée à Montréal le 11 mars 1697. Mariée en 1715 à Pierre Lamothe et décédée en juillet 1739, elle aurait eu seize enfants en vingt-quatre ans de mariage, la plupart décédés en bas âge.

La suivante, Marie-Jeanne, née et baptisée à Montréal le 12 novembre 1698, ne vivra que huit jours et sera inhumée le 20 novembre 1698.

Douzième enfant, Jeanne-Cécile, née et baptisée à Montréal le 7 octobre 1699, épousera le 16 février 1733 Jean-Baptiste Halé, qui en était alors à son quatrième mariage. De cette union naîtront cinq enfants. Cette famille a vécu d'abord à Québec, d'où venait Halé. Par la suite, en 1629, la famille retournera à Montréal, puis reviendra à Québec à une date indéterminée. C'est à cet endroit que Jeanne-Cécile meurt le 9 mars 1744. Elle était âgée de quarante-cinq ans. Ce fut le seul membre de la famille Saint-Yves à vivre et à mourir à Québec. Il faudra attendre deux siècles avant qu'il y en ait d'autres.

Treizième enfant, Geneviève, née et baptisée à Montréal le 4 janvier 1702, meurt trois jours plus tard, soit le 7 janvier 1702. De même, le quatorzième, Henri, né et baptisé le 24 avril 1703, meurt le 29 avril, cinq jours plus tard, et le quinzième, Charles, né et baptisé le 15 mai 1704, meurt le 19 mai et est inhumé le même jour.

Seizième enfant, Marie-Anne est née et a été baptisée à Montréal le 10 juillet 1705. Mariée deux fois, elle donnera naissance à dix enfants et mourra à Sorel le 1<sup>er</sup> décembre 1763, à l'âge de cinquante-huit ans.

L'énumération des enfants de Jacques et de Jacqueline Saint-Yves<sup>16</sup> nous dit peu de choses quant à la destinée de ces enfants, sauf évidemment sur le sort de ceux et celles qui sont morts en bas âge. Pour en savoir plus, il faut explorer divers documents historiques, où certaines bribes nous permettent de déduire certains aspects de leurs destinées respectives. La plupart des enfants ayant survécu se disperseront très tôt dans l'espace colonial, chacun avec des succès relatifs. Il importe ici de rappeler la tâche difficile qui attend celui qui souhaite reconstituer la vie de personnes ayant vécu à l'époque de la Nouvelle-France, car les documents sont bien rares.

Nous terminons la présentation de cette famille en faisant un retour sur le décès de Jacques et de Jacqueline. Nous savons que Jacques est décédé le 20 octobre 1709 et Jacqueline, huit ans plus tard, soit le 4 août 1717. Elle était alors âgée de cinquante-deux ans. L'acte de décès de Jacques indique qu'il était âgé de soixante-six ans,

---

16. Source de la liste des enfants : Tanguay, Jetté, Saintonge et surtout PRDH.

ce qui voudrait dire qu'il serait né en 1643<sup>17</sup>. Depuis les publications des travaux de Vaillancourt en 1930, tous les commentateurs font naître Jacques Saint-Yves en 1652. J'ai souligné précédemment que Tanguay, Godbout, Drouin et d'autres généalogistes établissent son année de naissance à 1643, sans doute en se basant sur l'acte de décès. Nous croyions que l'erreur pouvait venir de ce document rédigé *in extremis*. Or un autre document va dans le même sens et corrobore indirectement la date de 1643.

Selon un document des archives de la Juridiction royale de Montréal en date du 1<sup>er</sup> juillet 1709, soit quatre mois avant le décès de Jacques Saint-Yves, s'est tenu un procès pour agression contre une dame<sup>18</sup>, Madeleine Laverdière. Cette dernière se plaignait d'avoir été victime de mauvais traitements de la part d'une dame Marchand et d'un monsieur Crépeau, vendeur de bière. La plaignante assigne comme témoins dans cette poursuite diverses personnes, dont Jacques Saint-Yves. Ce dernier est désigné comme exerçant le métier de charron et se dit âgé de *soixante-cinq ans*. Jacques décédera quatre mois après ce procès et son acte de décès lui attribue soixante-six ans. Quoi qu'il en soit, ces deux documents laissent croire à 1643 comme année de naissance. Jacques était-il devenu sénile au point d'oublier lui-même son âge? Faut-il attribuer à la fois une erreur d'écriture au greffier de la cour et, quatre mois plus tard, la même erreur au vicaire de la paroisse? Et pourquoi Jacques se serait-il vieilli de dix ans à un moment de sa vie? Dans cette éventualité, serait-il bien le fils d'Anne Noël née en 1630 ou bien le fils d'une autre Anne Noël dont nous ignorons l'identité? Récemment, le généalogiste Éric Mardoc<sup>19</sup> a mis au jour l'identité d'une Anne Noël, mariée à Michel de Saint-Yves le 28 octobre 1646, qui pourrait être la mère de Jacques Saint-Yves, si ce dernier est né en 1652, évidemment. Encore plus curieux, un acte de mariage de Jacques Saint-Yves et de Jacqueline Chartier, le 26 novembre 1681, indique bien, selon le Programme de recherche en démographie historique, que le nom du père du marié est Michel (de) Saint-Yves.

---

17. Lebel et Saintonge, *op. cit.*, p. 183.

18. BAnQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TL4, S1, D1169.

19. Éric Mardoc, *Aventuriers haut-normands et québécois*, 2006, p. 31.

Selon la première hypothèse, le père de Jacques, qui se nommerait aussi Jacques, est né en 1625, la mère, Anne Noël, est née en 1630 et le fils, né en 1652 ; les parents avaient donc respectivement 27 et 22 ans au moment de la naissance du fils. Dans cette éventualité, faire naître le fils en 1643 est peu probant, car le père n'aurait eu que dix-huit ans et la mère, treize. La date de 1643, déduite de l'acte décès de Jacques Saint-Yves, serait une erreur présente dans plusieurs ouvrages. Par ailleurs, si le père de Jacques est bien Michel de Saint-Yves, qui a épousé Anne Noël en 1646, nous devons faire des révisions quant aux origines de la famille Saint-Yves ou de Saint-Yves. Et pour l'instant nous ignorons tout de ce Michel de Saint-Yves, dont il n'est fait mention que dans l'ouvrage d'Éric Mardoc.

Tous ces renseignements contradictoires nous laissent perplexe. Seule une recherche approfondie dans les Archives départementales de Rouen permettrait de percer la contradiction apparente quant à l'âge véritable de Jacques à son décès et quant à l'identification de son père. La mise au jour d'autres documents sur Jacques Saint-Yves nous aiderait peut-être à préciser son âge véritable. En analysant son acte de mariage, nous croyions résoudre le problème, mais, comme nous l'avons indiqué précédemment, seul l'âge de la mariée est précisé. Par ailleurs, certains documents d'époque lui attribuent le nom « Saint-Yves » alors que d'autres l'identifient comme étant Jacques de Saint-Yves, ce qui viendrait appuyer l'hypothèse d'Éric Mardoc comme quoi il serait le fils de Michel de Saint-Yves ! Espérons qu'un membre de la famille Saint-Yves s'intéressera à cette question et poursuivra la recherche. Notre approche pionnière ne nous permet pas d'aller plus loin pour résoudre cette énigme.